

BUDGET PRIMITIF 2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

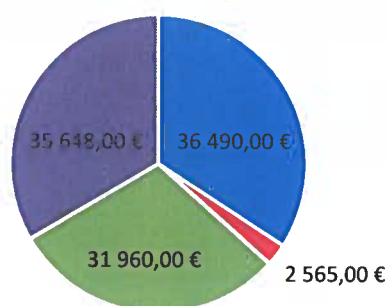
Le service d'assainissement collectif dispose de son propre budget, autofinancé sans recours au budget principal. Ses recettes proviennent essentiellement des redevances et participations payées par les bénéficiaires du service.

le budget global est de : **509 184,00 €**

les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : **106 663,00 €**

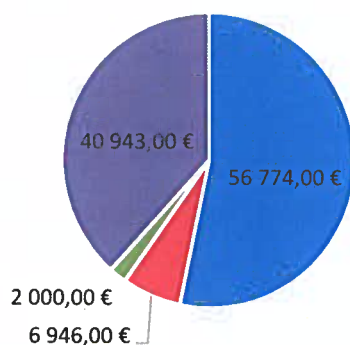
les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **402 521,00 €**

répartition des dépenses de fonctionnement - 106 663 € -



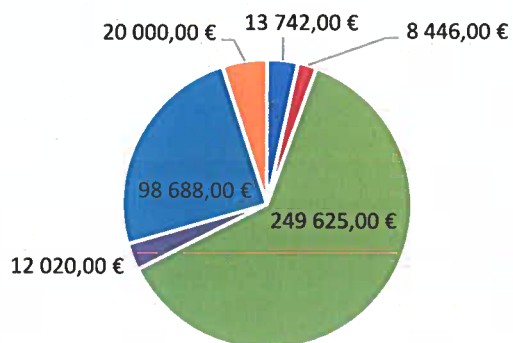
- charges nécessaires à l'entretien du réseau et du traitement des eaux usées
- remboursement des intérêts d'emprunts
- amortissements de travaux
- virement à la section d'investissement

répartition des recettes de fonctionnement - 106 663 € -



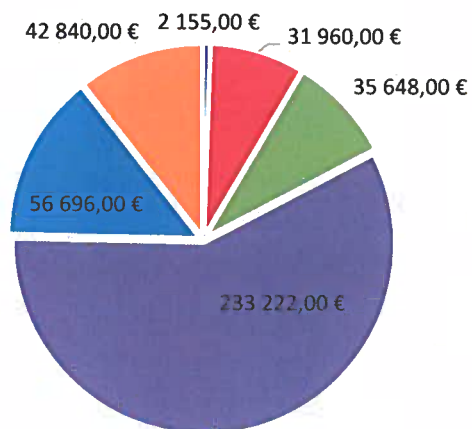
- redevances et participations à l'assainissement collectif
- amortissement des subventions d'équipement perçues
- subvention de l'Agence de l'Eau pour le fonctionnement du service
- excédent 2020 reporté

répartition des dépenses d'investissement - 402 521 € -



- remboursement du capital de la dette
- amortissement des subventions et dépenses imprévues
- solde réhabilitation canalisations (travaux lancés en 2019)
- solde réhabilitation poste de refoulement (travaux lancés en 2019)
- réhabilitation du réseau rue du bourg (pour réalisation en 2022)
- diverses petites modifications de réseaux

répartition des recettes d'investissement - 402 521 € -



- remboursement de la TVA sur les travaux 2019
- amortissement des travaux
- virement de la section de fonctionnement
- excédent 2020 reporté
- solde subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation
- Solde subvention du Conseil Départemental sur travaux de réhabilitation